

MANIFESTE POUR LES DROITS DES FEMMES À L'ÉGARD DE LEUR MATERNITÉ

Donner naissance à un enfant est sans doute l'événement le plus marquant dans la vie d'une femme. Depuis longtemps, les femmes revendiquent la reconnaissance de leurs droits sur leur corps et leur liberté d'en disposer. La légalisation de la pratique des sages-femmes, il y a déjà 10 ans, marque un tournant important et constitue un gain majeur dans cette quête constante des femmes pour la réappropriation des événements liés à leur grossesse et à leur accouchement. Cependant, le chemin vers l'autonomie et la liberté des femmes est loin d'être terminé.

Nous, signataires de ce manifeste, dénonçons :

- Le fait que la liberté de choix des femmes quant aux personnes qui les accompagnent lors de leur accouchement et quant au lieu où elles souhaitent vivre cet événement est compromise par les lois professionnelles actuelles;
- L'opposition presque systématique des médecins aux projets de développement des services des sages-femmes et leur ignorance face à cette profession, ce qui compromet l'accès aux services;
- Les actions du CSSS du Grand Littoral qui ont visé la cessation des activités essentielles que réalisait le Comité de parents de la maison de naissance Mimosa à St-Romuald pour sa communauté.

Nous, signataires de ce manifeste, demandons aux décideurs élus du gouvernement du Québec :

- De reconnaître formellement le principe fondamental que la grossesse et l'accouchement appartiennent aux femmes et d'ajuster les lois professionnelles en conséquence;
- De voir à ce que les administrateurs du réseau et les professionnels de la santé, notamment les médecins, collaborent avec professionnalisme avec les sages-femmes, et qu'ils soient informés adéquatement sur leurs compétences et leurs qualifications, de sorte qu'ils ne fassent plus obstacle au développement de cette profession par simple méconnaissance;
- De soutenir concrètement et reconnaître officiellement le rôle de premier plan des familles usagères dans l'orientation, l'organisation et l'appréciation des services des sages-femmes, notamment en adoptant une définition du concept « maison de naissance » qui en respecte l'essence et qui inclut le rôle des familles;
- D'enjoindre les administrateurs des CSSS, notamment du CSSS du Grand Littoral, à soutenir les familles dans l'exercice de ce rôle complémentaire indispensable notamment par le maintien d'un comité de parents.

	PRÉNOM & NOM	VILLE	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Des informations détaillées sont disponibles sur le site du Manifeste www.groupepaman.org/manifeste

Il est aussi possible de signer ce Manifeste en ligne; n'hésitez pas à le faire circuler dans vos réseaux.

Veuillez retourner les manifestes signés au Groupe MAMAN, 631, Jacques-Brodeur, Laval (Québec), H7E 2W4.